



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 803-23

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le règlement suivant :

Règlement numéro 803-23 relatif à la démolition d'immeuble

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca .

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 28^e JOUR DE JUIN 2023

La greffière,
Mélanie Poirier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

En conformité avec le *Règlement 574-17 sur les modalités de publication des avis publics*, je, Mélanie Poirier, Greffière de la Ville de Shannon, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis de promulgation concernant le règlement numéro 803-23 à l'hôtel de ville situé au 50, rue St-Patrick, ainsi que sur le site internet www.shannon.ca, en date du 6 juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28^e jour du mois de juin 2023.

A handwritten signature in blue ink, reading "Mélanie Poirier", is written over a horizontal line.

La greffière,
Mélanie Poirier